

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 695

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 37

Au début de l'alinéa 8, insérer la référence : « IV »'.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.